



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

Délibération n°30-01-23-2

**OBJET : Renforcement VC n°209 « La Croix de Pierre »,
demande de subvention au titre de la DETR 2023**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TRENTE JANVIER, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 JANVIER 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	12	6	1	18	0	0

PRÉSENTS : Dominique MIERMONT, Pascal RONCERAY, Céline CONDAMINAT, Lucie REYMOND BUYCK, Nathalie BUGEAT, Delphine LAMOTHE, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Jean JOURDE, Thierry MURAT, Danielle PRADEL, Jean-Marc BOULEAU et Guillaume REPEZZA.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Pierre BERTRANDY a donné procuration à Jean JOURDE
Philippe BETOULE a donné procuration à Pascal RONCERAY
Catherine LARTIGAUT a donné procuration à Guillaume REPEZZA
Sylvain NOËL a donné procuration à Dominique MIERMONT
Fanny CHASSAGNARD a donné procuration à Céline CONDAMINAT
Rosaline GOURRAUD a donné procuration à Jean-Marc BOULEAU

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Franck SOMPAYRAC (démissionnaire)

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Nathalie BUGEAT

REÇU LE
26 AVR. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet de renforcement de la voie communale N°209 « la Croix de Pierre »

Le coût du projet (Etudes+ Travaux) s'élève à la somme de 146 833.62 HT soit 176 200.34 TTC.

Madame la Maire indique que ce projet peut être subventionné au titre de la DETR 2023 dans la catégorie « Voirie et Espaces Publics : travaux sur voie communale », au taux de 40%, sur un montant de dépenses éligibles plafonné à 100 000 euros HT»

Madame la Maire propose au conseil :

- D'approuver le projet

- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR-Programmation 2023

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le projet de renforcement de la voie communale N°209 « La Croix de Pierre » pour un montant de de 146 833.62 HT soit 176 200.34 TTC.

AUTORISE Madame la Maire à demander à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le financement est arrêté comme suit :

COUT DE L'OPERATION en euros H.T.	146 833.62 euros
ETAT : DETR 2023-VOIRIE (40%)	40 000 euros
Plafond des dépenses : 100 000 euros	
AUTRES AIDES PUBLIQUES	0.00 euros
TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES	40 000 euros
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	106 833.62 euros

AUTORISE Madame la Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.

**Madame la Maire,
Dominique MIERMONT**



REÇU LE
26 AVR. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)